

21^e

RALLYE



régional de la **FOURME** 27 & 28 juillet 2013

RÈGLEMENT PARTICULIER

COUPE de FRANCE des RALLYES
Challenge du Comité
Régional AUVERGNE

Organisation :



Avec le
soutien
de :

ARLANC



MAIRIE de
St JUST

COMMUNAUTÉ
Pays
d'Arlanc
de COMMUNES



AMBERT



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GENERAL

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : **21 juin 2013**
- Ouverture des engagements : **21 juin 2013**
- Clôture des engagements : **15 juillet 2013**
- Parution du road-book : **7 juillet 2013**
- Vérifications des documents et des voitures : **27 juillet 2013 de 7h à 12h**, salle des Fêtes d'Arlanc
- Heure de la mise en place du parc de départ : **27 juillet 2013 à 6h30** à Arlanc
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **27 juillet 2013 à 11h00** à Arlanc
- Publication des équipages admis au départ : **27 juillet 2013 à 13h30** (mairie d'Arlanc)
- Publication des heures et ordres de départ : **27 juillet 2013 à 13h30** (mairie d'Arlanc)
- Départ de la place Jean Vellay à Arlanc : **27 juillet 2013 à 14h10**
- Arrivée à Arlanc le **27 juillet 2013 à 23h36** (1^{ère} voiture)
- Vérification finale : **28 juillet 2013** à partir de 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent - Garage Renault à Arlanc
- Publication des résultats du rallye : **28 juillet 2013**, 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent (mairie d'Arlanc)
- Remise des prix : **28 juillet 2013 à 11h** (salle omnisports d'Arlanc)

ARTICLE 1 P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le 21^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert les 27 et 28 juillet 2013 en qualité d'organisateur administratif et technique. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° R198 en date du 24/04/2013 et par le Comité Régional d'Auvergne d'Auvergne N°17-r-RR en date 10/04/2013.

Comité d'organisation

Président : M. Marc HABOUZIT

Membres : Melle Maryse POUTIGNAT - M. Xavier MATHEVON - M. Alain LEBON
M. Pascal BERNARD - Melle Sandrine GERVAIS - Melle Emeline BREUIL

Secrétariat et permanence du Rallye : M. Pascal BERNARD - La Chaux - 63990 JOB
Tél. 04 73 82 94 88 - Fax 04 73 82 09 94
e-mail: teamlivradois@orange.fr
www.rallyedelafourme.info

Co-organisateur technique : Team Livradois - La Chaux - 63990 JOB

Tableaux d'affichage : Façade de la mairie d'Arlanc & Parc de regroupement, place C. de Gaulle à Ambert.

1.1 P - Officiels

- Commissaires Sportifs

Président : **M. Armand AGOSTINHO**, lic N° 12775

Membre : **Mme Martine VINCENT**, lic N°44420

Membre : **M. Régis VINCENT**, lic N°47545

- Directeur de course : **M. Daniel BERTHON**, lic N° 1621

- Directeurs de course adjoints : **GUIDJI**, lic N° 24304

M. Alain RENAUDIER, lic N° 5250

- Directeur de course ES 1-3-5 : **M. Michel CUINET**, lic N° 104412

- Directeur de course ES 2-4-6 : **M. Thierry DUPECHER**, lic N° 3564

- Médecin chef : **Mme Christine LESPIAUCQ**, lic N° 46467

- Commissaires techniques : **M. Serge PEGOLOTTI**, lic N° 6047 (Responsable),

M. Gérard JOUVHOMME, lic N° 51582, **M. Emeric PASCAL**, lic N° 37568, **M. André BOIVIN**, lic N° 3572

- Chargé des relations avec les concurrents : **M. Raymond COSTE**, lic N° 41191

- Voiture tricolore : **M. Marc MOULIN**, lic N° 19079

- Chargé des relations avec la presse : **Mlle Emeline BREUIL**, lic N° 148499

1.2 P - Eligibilité

Le Rallye Régional de la Fourme d'Ambert compte pour la Coupe de France des Rallyes (coefficient 2), le challenge du Comité Régional d'Auvergne et le challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3 P - Vérifications

Les équipages engagés recevront **uniquement par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le samedi 27 juillet 2013 de 7h à 12h à Arlanc (Salle des Fêtes)

Les vérifications finales seront effectuées le 28 juillet 2013, 30 min après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Adresse : Garage Renault - route Nationale - 63220 Arlanc. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2 P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 P

Toute personne désirant participer au 21^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le 15 juillet 2013** (cachet de la Poste faisant foi).

3.1.10 P

Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum**.

3.1.11.1 P

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 euros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **580 euros**

3.1.12 P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

3.2 P - Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 P - Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P - Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 P - Pneumatiques : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.P - Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans les **parcs d'assistance** (Parking Ets COMPTE-R à ARLANC et zone de loisirs du plan d'eau d'Ambert).

→ **ASSISTANCES INTERDITES en dehors de ces parcs.**

Les organisateurs fourniront un autocollant à chaque équipage avec le N° du concurrent à coller sur le pare-brise du véhicule qui permettra d'accéder au parc d'assistance.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de :

- tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg dont le contrôle date de moins de deux ans
- disposer une bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum, résistante aux hydrocarbures)
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard avant de quitter définitivement le parc d'assistance

4.3.2.3 P Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.3 P - Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant du véhicule et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.) Pour les rallyes des Championnats de France Rallyes, Championnats de France Rallyes Terre et la finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. Pour tous les autres rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 P - PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont :

- Publicité obligatoire : **SANSAC, METALU du LIVRADOIS, PEUGEOT AMBERT, BATI BRICO MMA Assurances et SIFAM** sur les panneaux de portières
- Publicité facultative : **INTERMARCHÉ** sur les bandeaux de pare-brise
AUTOCK CONCEPT à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant

ARTICLE 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P - Description

Le 21^e Rallye Régional de la Fourme d'Ambert représente **un parcours de 172 km** au total. Il est divisé en 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les épreuves spéciales sont:

- **ES 1-3-5: 7,100 km: Fontlobines - Chaillargues**
- **ES 2-4-6: 6,100 km: Chadernolles - Le Petit Barot**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

6.2 P - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 P

La durée des reconnaissances est limitée à deux jours : **le dimanche 7 et le samedi 13 juillet 2013 de 8h à 0h00, le nombre de passages est limité à 3 maximum.** Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages.

Le road-book est à retirer :

- au Café Lyonnais chez Gazon - 4 place du Livradois - 63600 AMBERT (samedi 13 juillet)

- au Bar Tabac de la Mairie - 108, Rte Nationale - 63220 ARLANC (dimanche 7 juillet + samedi 13 juillet)

6.3 P - Carnet de contrôles

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P - Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P - Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 P - Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11 P - Les commissaires de route et les chefs de poste seront porteurs d'une chasuble.

7.3 P - Contrôles horaires (C.H.) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 P - Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 P - Epreuves spéciales (E.S.)

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3 P - Dépannage

Conforme au règlement standard FFSA Les dépanneuses présentes au départ des ES seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

7.6 P - Parc fermé

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 P - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 P - PRIX - COUPES

1 coupe aux 1^{er}, 2^e et 3^e scratch + 10 premiers de chaque classe
1 FOURME à chaque équipage présent à la remise des prix (classé ou non)

SCRATCH

Premier	360 euros
Deuxième	260 euros
Troisième	180 euros
Quatrième	110 euros
Cinquième	50 euros

GROUPES

Premier	140 euros (de 3 à 9 partants)
Deuxième	100 euros (de 10 à 15 partants)
Troisième	70 euros (de 16 à 20 partants)
Quatrième	50 euros (de 21 à 25 partants)
Cinquième	40 euros (si + de 25 partants)

CLASSES

Premier	290 euros (- 50% si moins de 4 partants)
Deuxième	140 euros (si au moins 5 partants)
Troisième	100 euros (si au moins 8 partants)
Quatrième	70 euros (si au moins 10 partants)
Cinquième	50 euros (si au moins 12 partants)
Sixième	35 euros (si au moins 14 partants)
Septième	25 euros (si au moins 16 partants)

Les classes A7/A7K, A6/A6K, A5/A5K sont séparées.

CLASSEMENT 100% FEMININ

Première : 70 euros + une coupe

Challenge SIFAM

1 coupe + 50 euros au plus jeune pilote

Total des prix distribuables : 20.575 euros. Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

**La remise des prix se déroulera le dimanche 28 juillet 2013 à 11h
à la Salle Omnisports d'Arlanc.**

Annexe Itinéraire / horaires

CH - DES AES	Désignation	Distance Partielle	Temps Imparti	Distance Totale	Heure 1 ^{ère} auto
CH 0A	Parc fermé - Place C. de Gaulle (Arlanc)	0,000			14h10
CH 0B	Entrée Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	1,100	0h08	1,100	14h18
CH 0C	Sortie Zone assistance (Compte-R - Arlanc)	0,800	0h17	1,900	14h35
CH 01	Entrée Fontlobines	17,600	0h30	19,500	15h10
NEUTRALISATION 3 min					
DES 1	Fontlobines (vers 1 ^{ère} maison à droite)	0,100		19,600	15h13
AES 1	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		26,700	
CH 02	Chadernolles	6,300	0h25	33,000	15h38
NEUTRALISATION 3 min					
DES 2	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		33,200	15h41
AES 2	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		39,300	
CH 03	Entrée Parc Regroupement (place C. de Gaulle - Ambert - 55 min)	9,000	0h25	48,300	16h06
CH 3A	Sortie Parc Regroupement	0,200		48,500	17h01
CH 3B	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert - 44 min)	0,800	0h10	49,300	17h11
CH 3C	Sortie Parc Assistance (vers EDF)	0,300		49,600	17h55
CH 04	Entrée Fontlobines	28,000	0h50	77,600	18h45
NEUTRALISATION 3 min					
DES 3	Fontlobines (vers 1 ^{ère} maison à droite)	0,100		77,700	18h48
AES 3	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		84,800	
CH 05	Chadernolles	6,300	0h25	91,100	19h13
NEUTRALISATION 3 min					
DES 4	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		91,300	19h16
AES 4	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		97,400	
CH 06	Entrée Parc Regroupement (place C. de Gaulle - Ambert - 1h05)	9,000	0h25	106,400	19h41
CH 6A	Sortie Parc Regroupement	0,200		106,600	20h46
CH 6B	Entrée Parc Assistance (plan d'eau d'Ambert - 44 min)	0,800	0h10	107,400	20h56
CH 6C	Sortie Parc Assistance (vers EDF)	0,300		107,700	21h40
CH 07	Entrée Fontlobines	28,000	0h50	135,700	22h30
NEUTRALISATION 3 min					
DES 5	Fontlobines (vers 1 ^{ère} maison à droite)	0,100		135,800	22h33
AES 5	Chaillargues (avant hangar à droite)	7,100		142,900	
CH 08	Chadernolles	6,300	0h25	149,200	22h58
NEUTRALISATION 3 min					
DES 6	Chadernolles (vers centrale électrique)	0,200		149,400	23h01
AES 6	Le Petit Barot (chemin à gauche)	6,100		155,500	
CH 09	Entrée Parc fermé (Arlanc devant l'église)	16,500	0h35	172,000	23h36

1^{ère} section

Voitures d'encadrement : Trico : 13h10 / Info : 13h40 / 000 : 13h45 / 00 : 13h50 / 0 : 14h

2^{ème} section

Voitures d'encadrement : Trico : 16h55 / Info : 17h25 / 000 : 17h30 / 00 : 17h35 / 0 : 17h45

3^{ème} section

Voitures d'encadrement : Trico : 20h40 / Info : 21h10 / 000 : 21h15 / 00 : 21h20 / 0 : 21h30

PIZZA BADETTE



Présent au Parc
fermé d'ARLANC
matin et soir

Pizza à emporter
Frites / Hot dog

06 73 27 35 06

RAPIDO
**BAR
TABAC**
DE LA MAIRIE

LOTO - KÉNO

JEU à gratter

LOTO FOOT
COTE & MATCH

Pour le rallye : Casse-croûte (sur réservation)

108, route Nationale
63220 **ARLANC**

04 73 95 02 82

Les Gentianes



Col des
Supeyres

Gîte d'étape
Bar - Restaurant

63600 Valcivières
04 73 82 00 95

Menu spécial RALLYE

BAR - RESTAURANT

Café de Paris



CENTRE VILLE d'ARLANC

04 73 95 06 19

ADRESSES UTILES

OFFICE de TOURISME d'AMBERT - Tél. 04 73 82 61 90
OFFICE DU TOURISME du PAYS d'ARLANC - Tél. 04 73 95 03 55